



Colis de Noël de la mairie

Mesdames, Messieurs les nouveaux St Paulais et ceux qui passent en âge de bénéficier des colis de Noël,

Le conseil municipal vous invite à vous inscrire au secrétariat de la mairie avant le 15 juillet afin de recevoir vos colis de fin d'année.

Pour être éligible:

- avoir 65 ans ou plus
- avoir sa résidence principale sur St Paul lez Durance et se munir d'un justificatif de domicile

Pour les nouveaux arrivants, nous vous informons que pour les couples un colis double vous sera remis.

Amicalement,

Le Maire,
Romain Buchaut

